

Annexes Sanitaires - PLU

**Commune d'ELLIANT**  
**Département 29**

*PLAN LOCAL D'URBANISME*

*ANNEXES SANITAIRES*

*Septembre 2018*



Etude des annexes sanitaires réalisée par dm.EAU SARL  
Ferme de la Chauvelière  
35150 JANZE  
Tel 02.99.47.65.63



## SOMMAIRE

I	Données générales .....	5
I.1	Présentation .....	5
I.2	Contexte géologique.....	7
I.3	Éléments de climatologie.....	8
I.4	Patrimoine naturel .....	9
I.5	Hydrographie .....	10
I.6	SDAGE Loire-Bretagne et SAGE Odet.....	11
I.7	Caractéristiques du milieu récepteur .....	13
I.7.1	Hydrologie.....	13
I.7.2	Qualité physique.....	16
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme.....	17
3	Eaux usées.....	18
3.1	État des lieux de l'assainissement .....	18
3.1.1	Réseau de collecte des eaux usées.....	18
3.1.2	Système d'épuration – Commune d'Elliant.....	19
3.1.3	Étude de zonage d'assainissement.....	20
3.1.4	Assainissement autonome.....	21
3.2	Évolution à l'échelle du PLU .....	22
3.2.1	Station d'épuration .....	22
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	23
4	Eaux pluviales.....	24
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	24
4.1.1	Schéma directeur de gestion des eaux pluviales.....	24
4.1.2	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	24
4.1.3	Zones de stockage existantes.....	25
4.2	Évolution à l'échelle du PLU .....	26

5 Eau potable.....	27
5.1 État des lieux de l'alimentation en eau potable .....	27
5.1.1 Données générales .....	27
5.1.2 Origine de l'eau .....	27
5.1.3 Caractéristiques du réseau AEP .....	27
5.1.4 Performance du réseau.....	27
5.1.5 Service incendie.....	28
5.2 Evolution à l'échelle du PLU .....	28
6 Gestion des déchets.....	29
6.1 Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) .....	29
6.2 Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).....	29
6.3 Gestions des déchets .....	31
7 Annexes.....	<b>33</b>

# 1 Données générales

## 1.1 Présentation

La commune d'Elliant se situe au Sud du département du Finistère, à 15 kms à l'Est de l'agglomération Quimpéroise et à 13 kms au Nord de Concarneau.

Elle comptait 3 175 habitants en 2015 pour une superficie de 70,3 km<sup>2</sup>.



Carte 1 : Localisation de la commune d'Elliant (Source : Géoportail)

Le territoire communal est occupé par un secteur d'urbanisation plus dense : le bourg, seule zone desservie par l'assainissement collectif.

La zone agglomérée se situe sur un promontoire dominant la vallée du Jet, à une altitude moyenne de 115 m NGF. La rivière le Jet, un des principaux cours d'eau du territoire, traverse la commune du Nord au Sud en s'écoulant sur la partie Ouest du bourg, avant de rejoindre la rivière l'Odet à Quimper. Le Jet parcourt la commune d'Elliant sur plus de 13kms.

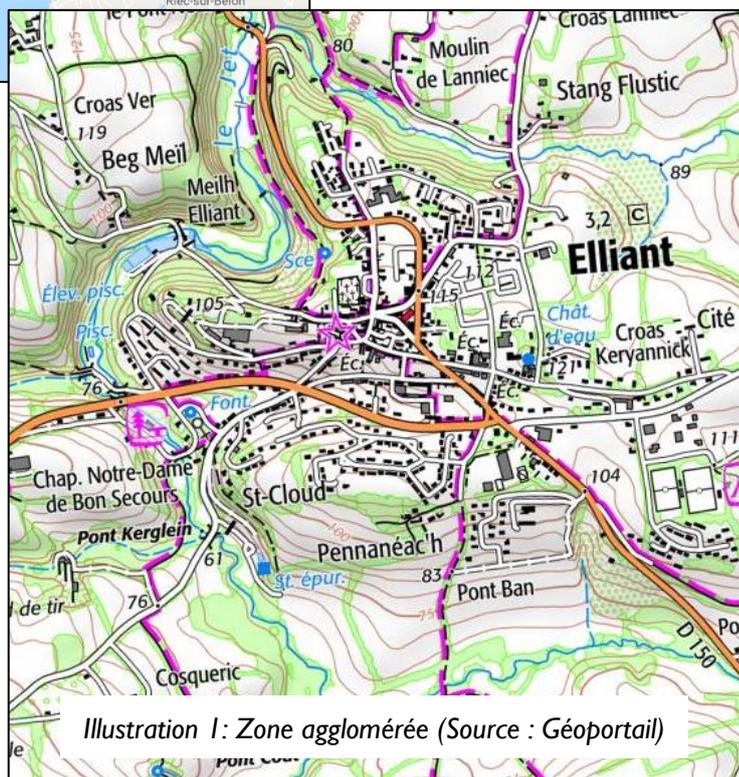


Illustration 1 : Zone agglomérée (Source : Géoportail)

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. La compétence assainissement des eaux usées ainsi que l'alimentation en eau potable sont assurées par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

La CCA assure également en régie la collecte des déchets recyclables depuis octobre 1999, la collecte du verre depuis juin 2001 et la collecte des ordures ménagères depuis janvier 2003.

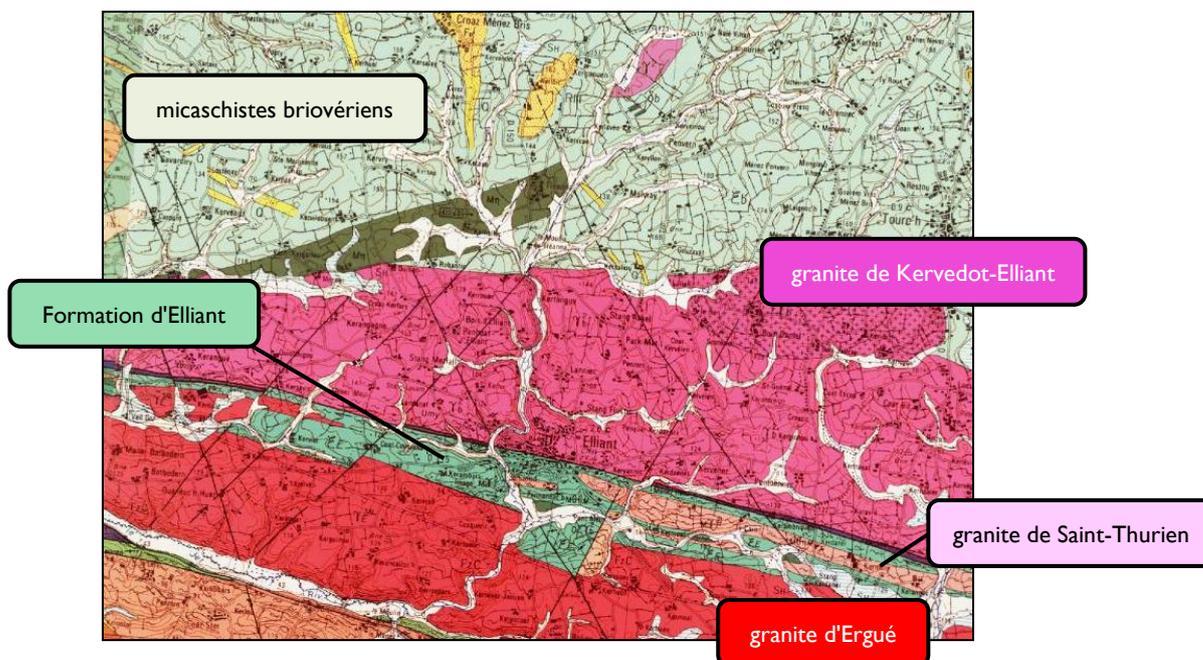
## **Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune d'Elliant**

	<b>Compétence</b>	<b>Mode d'entretien</b>
<b><u>Assainissement collectif</u></b>	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Régie
<b><u>Assainissement Non Collectif</u></b>	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	SPANC : Régie
<b><u>Eaux pluviales</u></b>	Commune	Régie
<b><u>Eau potable</u></b>	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Affermage SAUR
<b><u>Déchets</u></b>	Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)	Régie

La Communauté Communes disposera de la compétence eaux pluviales au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

## 1.2 Contexte géologique

Le territoire communal d'Elliant se situe à la frontière des domaines centre et sud armoricains, séparés par le grand cisaillement de la zone broyée sud-armoricaine orientée WNW-ESE. La région est essentiellement constituée de roches cristallines dont la structure complexe résulte de la tectonique, du métamorphisme et de la mise en place de granitoïdes associés à l'orogénèse varisque (ancienne chaîne de montagne).



Carte 2: Extrait de la feuille géologique de Quimper au 1/50 000 (source Infoterre)

La commune d'Elliant repose sur une alternance de massifs granitiques et de bandes de micaschistes, orientés selon la direction WNW-ESE. Le centre de l'agglomération est notamment traversé par le grand accident tectonique régional, qui structure la morphologie locale.

Au nord d'Elliant, des micaschistes d'âge briovérien forment un vaste secteur qui contraste avec la formation des micaschistes d'Elliant (partie sud du bourg) qui elle se présente sous la forme d'une étroite bande. Celle-ci est limitée sur son flanc nord par des ultramytonites (roches très déformées) et sur son flanc sud par le granite d'Ergué. Au SE d'Elliant, ces micaschistes sont recoupés par le granite de Saint-Thurien, constituant une zone topographique haute (136 m NGF).

Le réseau hydrographique du Jet est nettement guidé par les structures tectoniques, qui suit d'Est en Ouest le couloir de la zone broyée sud-armoricaine. Il s'écoule sur des alluvions récentes, dont les dépôts sont souvent grossiers en profondeur, tandis qu'en surface les sédiments sont généralement fins (sables, limons, argiles).

### 1.3 Éléments de climatologie

Les précipitations moyennes annuelles sont similaires à celles mesurées sur Quimper.

Le climat est de type océanique, influencé par le littoral, il est doux en hiver et relativement tempéré durant l'été.

Les données pluviométriques utilisées sont celles de la station météorologique de Quimper. Cette station est située à environ 15 kms vers l'Ouest.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 1090 mm sur la période 1981-2010.

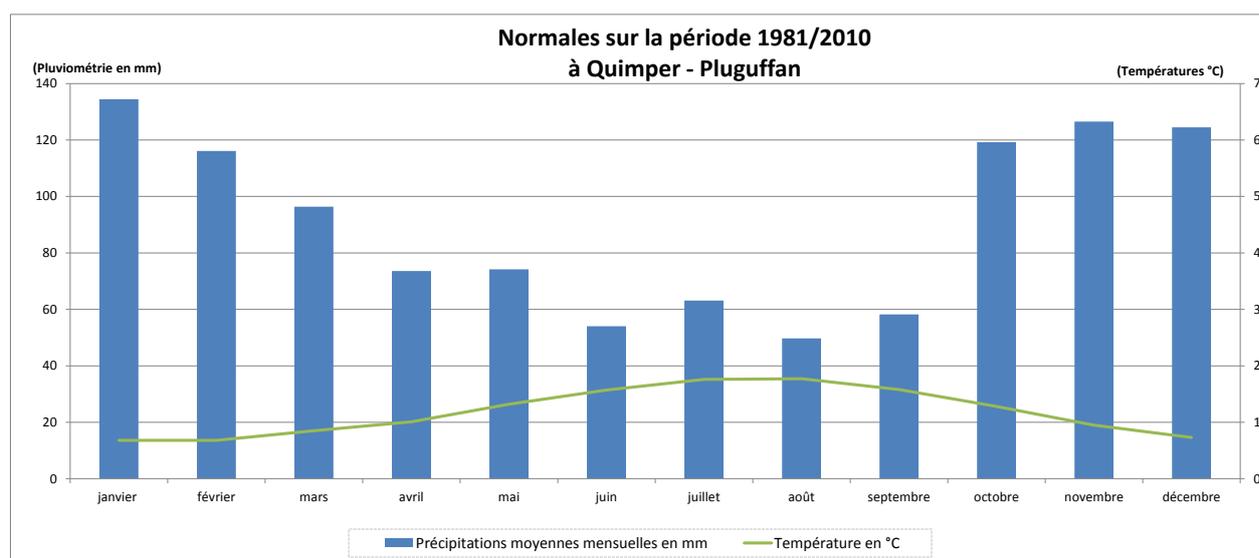


Illustration 2 : Évolution de la pluviométrie moyenne mensuelle (source : Météo France)

Les températures moyennes mensuelles mesurées à Quimper sur la période 1981-2010, fluctuent entre 6,8°C en hiver (janvier et février) et 17,7°C en été (Aout).

Sur l'année, les températures mensuelles minimales et maximales moyennes sont :

- Température minimale : 4,0 °C (février)
- Température maximale : 21,7°C (Aout)

La température moyenne annuelle est de 11,9°C.

Lors des dernières décennies, une succession de périodes (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée. En particulier notons le dernier passage de la période très humide (2014-2015) à la dernière période sèche (2016).

Les variations d'un mois à l'autre sont fortes. Mais même au cours des années plus sèches, des pics peuvent être mesurés

Il est donc délicat de définir une loi sur la répartition des pluies dans le temps, et surtout de prédire l'apparition des pics hydrologiques.

## 1.4 Patrimoine naturel

La DREAL Bretagne recense les espaces naturels et sites paysagers remarquables, selon les données disponibles (ZNIEFF, site inscrit, etc...), les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées.

Le territoire de la commune d'Elliant n'est pas concerné par une zone Natura 2000, ni par une ZNIEFF. A noter la présence d'une ZNIEFF de type 2 « les Vallées de l'Aven et du Ster goz » sur les communes limitrophes à l'Est.

La commune d'Elliant est concernée uniquement par un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), qui date du 21 juin 2010. Il s'agit du périmètre relatif au clocher de l'église Saint-Gilles qui a été délimité afin de garantir la conservation du biotope nécessaire à la reproduction, au repos et à la survie des chauves-souris.

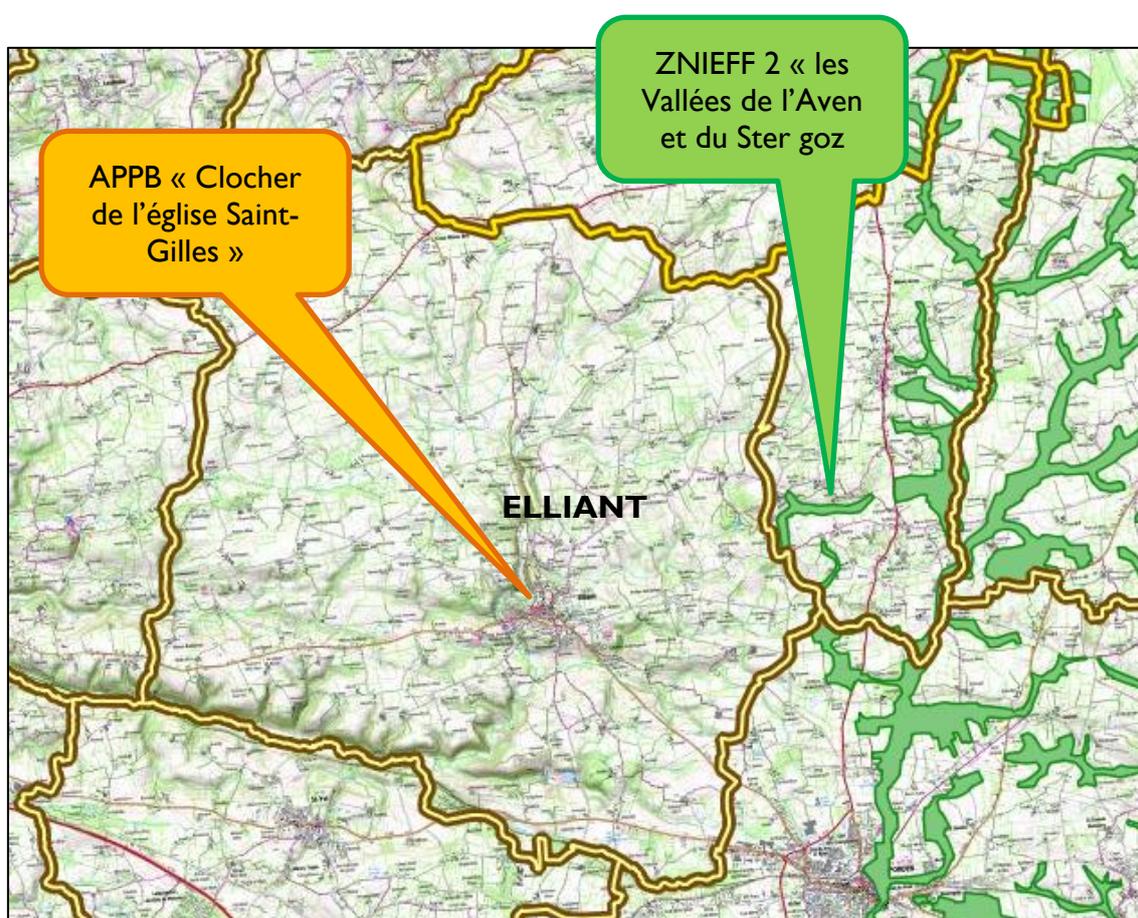


Illustration 3 : Présentation des zones classées ou recensées au patrimoine naturel sur la commune et à proximité

**Comme indiqué précédemment, il n'existe pas de zone Natura 2000 sur la commune ou à proximité immédiate.**

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **la commune située hors zone classée n'aura aucun impact sur une zone Natura 2000.**

## 1.5 Hydrographie

Le territoire communal d'Elliant appartient au bassin versant de la rivière l'Odet.

Les principaux cours d'eau sont les suivants :

- **Le Jet** qui traverse la commune du Nord au Sud en passant en limite Ouest de la zone agglomérée, puis longe la limite sud du territoire communal avant de se jeter dans l'Odet. Il parcourt la commune sur plus de 13km.
- **L'Odet** qui longe la limite Nord-Ouest sur près de 5 kms. En Direction de Quimper, l'Odet finira sa course dans l'Anse de Bénodet.
- **Le ruisseau de Penalen** longe également la limite sud communale, sur plus de 3 kms.
- **Le ruisseau de Pont Ar Bastard** longe une petite partie de la limite communale Est sur 1 km (affluent de l'Aven).



Illustration 4 : Contexte hydrologique du territoire communal d'Elliant

## 1.6 SDAGE Loire-Bretagne et SAGE Odet

### SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il définit notamment des **objectifs de qualité** par masse d'eau et des **délais** pour atteindre ces objectifs.

Dans le programme de mesures, il est indiqué :

*Trois types d'échéances sont affichés dans le Sdage 2016-2021 pour l'atteinte du bon état :*

- 2015, pour les masses d'eau qui ont déjà atteint leur objectif environnemental ou qui devraient atteindre le bon état à cette échéance sans mesures complémentaires à celles en cours ;
- 2021, lorsqu'on estime que le programme de mesures mis en œuvre entre 2016 et 2021 permettra de supprimer, diminuer ou éviter les pressions à l'origine du risque ;
- 2027, il s'agit dans ce cas d'un report de délai qui devra être justifié pour des causes de faisabilité technique, de conditions naturelles et/ou de coûts disproportionnés.

Le territoire communal appartient à la masse d'eau :

- FRGR0083 « Le Jet et ses affluents depuis la source jusqu'à la Confluence avec l'Odet ».

Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015. L'évaluation de l'état écologique de la masse d'eau en 2013 était qualifiée de « Bon ».

Masse d'eau	Etat en 2013	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE
Le Jet	Bon	Elliant (04181960)	-	2015

Dans le SDAGE, **des orientations fondamentales** et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à : « **Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique** »

### SAGE Odet

L'Odet et un de ses affluents, le Jet, sont les 2 principaux cours d'eau du territoire.

Le SAGE Odet "révisé" a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 février 2017. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Odet, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.



Les dispositions déclinées du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

- 1) Préserver la cohérence et la coordination des actions et des acteurs et assurer la communication
- 2) Préserver la qualité des eaux douces, estuariennes et littorales
- 3) Préserver et gérer les milieux aquatiques d'eaux douces, estuariens et littoraux
- 4) Garantir une gestion intégrée des risques d'inondation fluviale et de submersion marine
- 5) Concilier besoins ressources en eau et préservation des milieux

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres.

Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

***Disposition q12-1 : Améliorer la collecte et le transfert des eaux usées des assainissements collectifs***

***Disposition q12-5 : Intégrer en amont des projets d'urbanisme les capacités réelles d'assainissement et les capacités du milieu récepteur***

**Le PLU sera conçu afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.**



## 1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

La zone agglomérée d'Elliant appartient au bassin versant de la rivière Le Jet.

Les rejets des eaux pluviales des futures zones urbanisables seront donc dirigés vers le Jet qui rejoint l'Odet, à Quimper, à 15 kms en aval de l'agglomération.

### 1.7.1 Hydrologie

La station hydrométrique la plus proche sur le Jet est située à Ergué-Gabéric (Kerjean) en amont de la ville de Quimper. Ce cours d'eau évolue sur un bassin versant granitique qui assure ainsi un soutien d'étiage au ruisseau en période estivale.

La station hydrométrique dispose d'une chronologie de 53 ans exploitable sur le bassin versant (Station J 4224010 - Bassin versant de 107 km<sup>2</sup>).

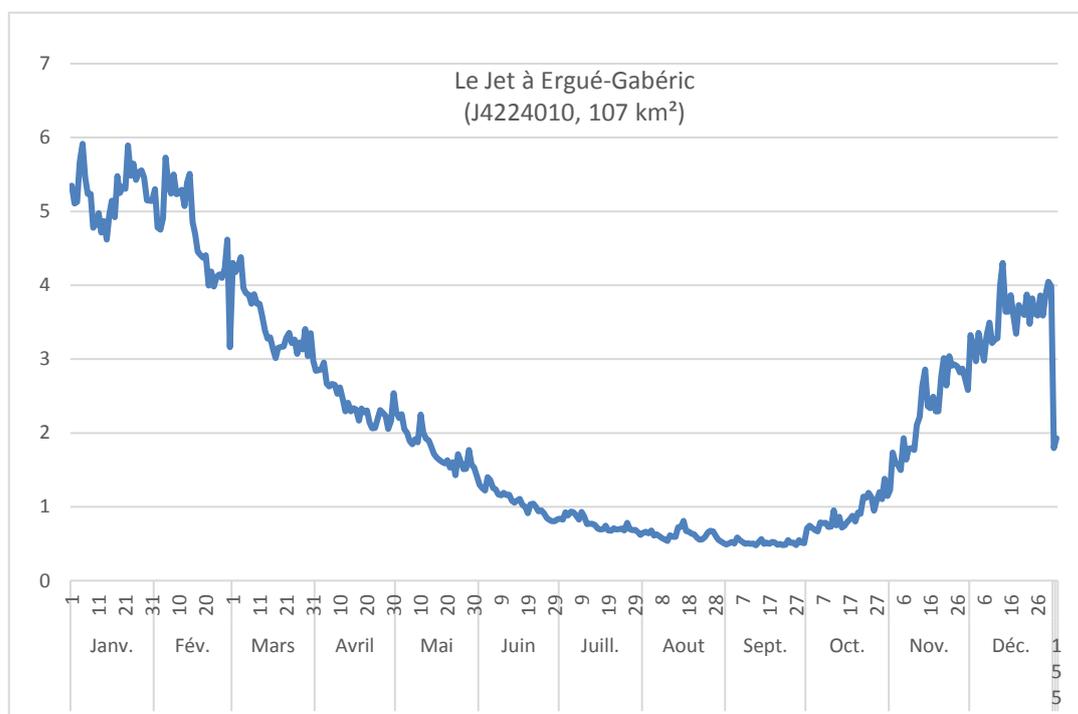


Illustration 5 : Evolution des débits en moyenne journalière (m<sup>3</sup>/s) sur la période 2000-2018

La figure ci-dessus présente une situation journalière moyennée sur la période retenue de 2000 à 2018. Cette situation n'est jamais observée dans sa totalité. En effet, il n'existe pas d'année ou de contexte hydrologique moyen sur ce cours d'eau qui dépend notamment de la fréquence et de l'importance des pluies efficaces. Les pics hydrologiques sont principalement répartis entre Décembre et Mars.

Il est important de souligner les variations saisonnières qui sont toutefois plus faibles que celles rencontrées sur un bassin versant sédimentaire (crues plus importantes et débits d'étiage très faibles).



Les débits hivernaux peuvent être très élevés sur une courte période, et contrastent avec des débits d'été relativement soutenus (Illustration ci-après).

La figure suivante notifie la variation en moyenne mensuelle des débits du cours d'eau.

Les variations hydrologiques sont fortement corrélées à celles du bilan hydrique. C'est à dire que les débits hivernaux sont relativement forts, fonction de l'intensité des pluies hivernales, et qu'ils sont opposés à des débits d'été soutenus par la présence de nappe aquifère dans le sous-sol granitique sur lequel il s'écoule.

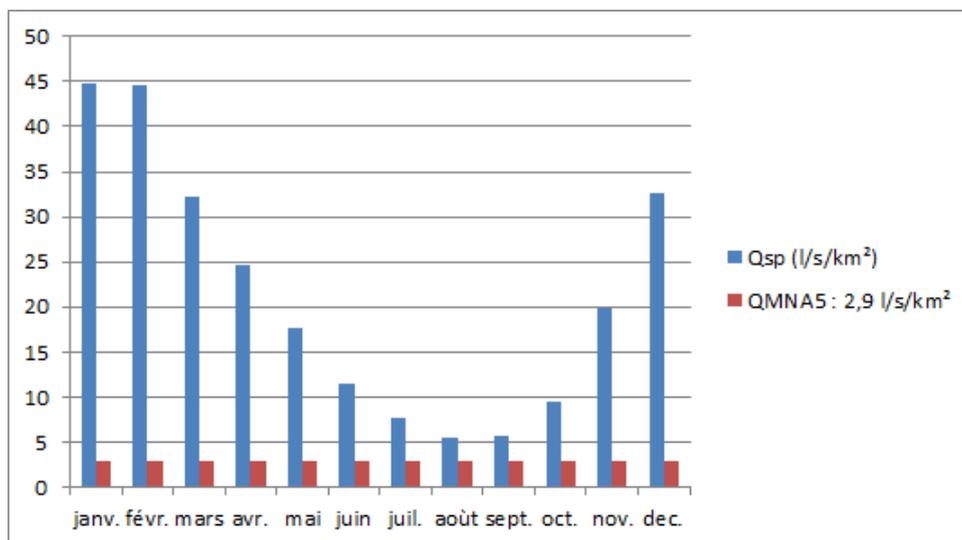


Illustration 6 : Évolution des débits spécifiques mensuels du Jet (107 km²) (Banque hydro RBDE)

Le débit moyen mensuel le plus bas sur une période de retour de 5 années (QMNA5) est de l'ordre de 2,9 l/s/km² en débit spécifique. Ce débit est témoin du soutien estival par les nappes souterraines de surface présentes dans les altérations du massif granitique.

Les débits moyens hivernaux les plus élevés sont mesurés au mois de janvier et février. Ils atteignent près de 45 l/s/km². Les débits moyens les plus faibles sont statistiquement observés au mois d'août – septembre (5,5 à 5,7 l/s/km²).

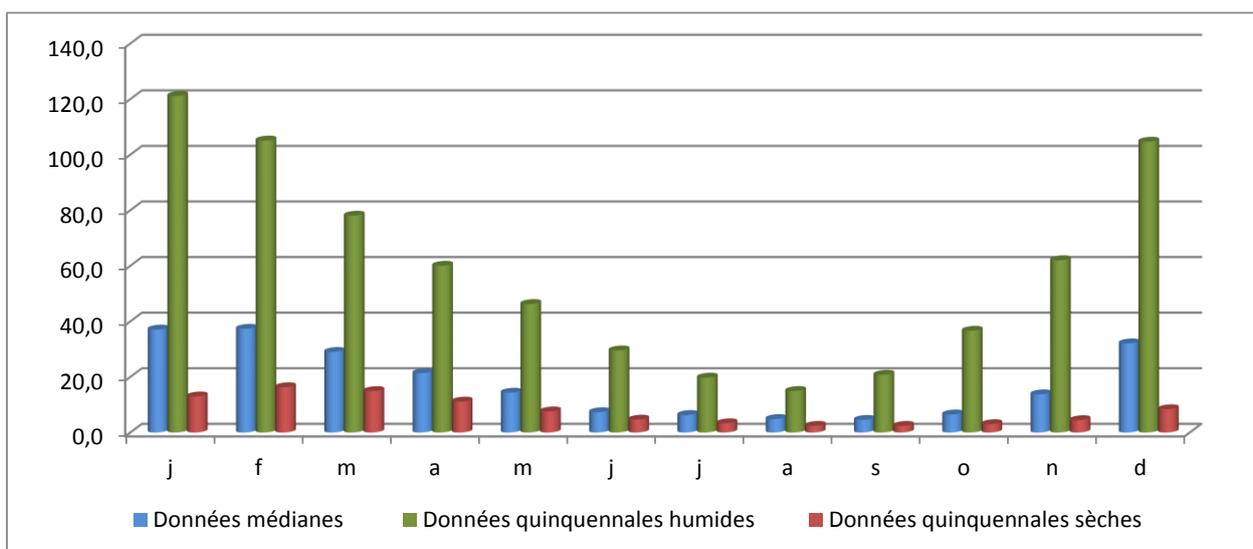


Illustration 7 : Débits spécifiques mensuels maximum, moyens et minimum de l'Ognon (147 km²) (Banque Hydro)



En période de basses eaux, les variations entre années sèches (rouge) et humides (vert) sont bien entendu les plus basses.

La figure ci-dessus souligne les fortes fluctuations d'une année à l'autre. Les valeurs mensuelles extrêmes sont comparées (rouge et vert) à la valeur moyenne mensuelle.

Il est important de noter que la période de crue apparaît entre les mois de décembre et de mars, avec ponctuellement des périodes de fortes décrues hivernales.

Il est rare de retrouver deux années successives comparables sur le plan hydrologique.

Le ruisseau récepteur, Le Jet, est un cours d'eau qui draine un bassin versant rural.

Il est suivi à Elliant, en aval du pont de la RD150, au Nord du bourg. Les mesures de suivi de la qualité du cours d'eau, sont bimensuelles depuis 2013. La synthèse des résultats depuis 2010, sont présentés ci-après.

Les données présentées ci-après, sont établis à partir des données brutes du réseau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en référence à la grille d'appréciation des qualités issue du décret du 27 juillet 2015 " relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement " et complétée par l'évaluation SEQ-Eau, présentée ci-dessous.

#### Interprétation de la qualité des masses d'eau : cours d'eau pour le percentile 90

Classes d'état	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Très Mauvaise
<b>Bilan oxygène</b>					
Taux sat. O <sub>2</sub> (%)	90	70	50	30	
DBO5 (mg/L O <sub>2</sub> )	3	6	10	25	
COD (mg/L C)	5	7	10	15	
<b>Température</b>					
Eaux samonicoles	20	21.5	25	28	
Eaux cyprinicoles	24	25.5	27	28	
<b>Nutriments</b>					
	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Très Mauvaise
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg/L -PO <sub>4</sub> )	0.1	0.5	1	2	
Phosphore total (mg/L)	0.05	0.2	0.5	1	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg/L -NH <sub>4</sub> )	0.1	0.5	2	5	
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup> (mg/L -No <sub>2</sub> )	0.1	0.3	0.5	1	
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> (mg/L -NO <sub>3</sub> )	10	50			



### I.7.2 Qualité physique

A Elliant, les eaux sont de bonne qualité. L'ensemble des paramètres indique une qualité "très bonne". Il n'existe pas de valeurs extrêmes dans les données enregistrées.

Toutefois, il est important de signaler que les pics de MES et de phosphore total sont fugaces (1 à 2 jours en général). Ils sont donc difficilement mesurables dans un suivi de qualité bimensuel.

Les concentrations en nitrates sont en deçà du seuil réglementaire de 50 mg/l, cependant les débits soutenus du cours d'eau peuvent entraîner des flux spécifiques de nitrates relativement élevés.

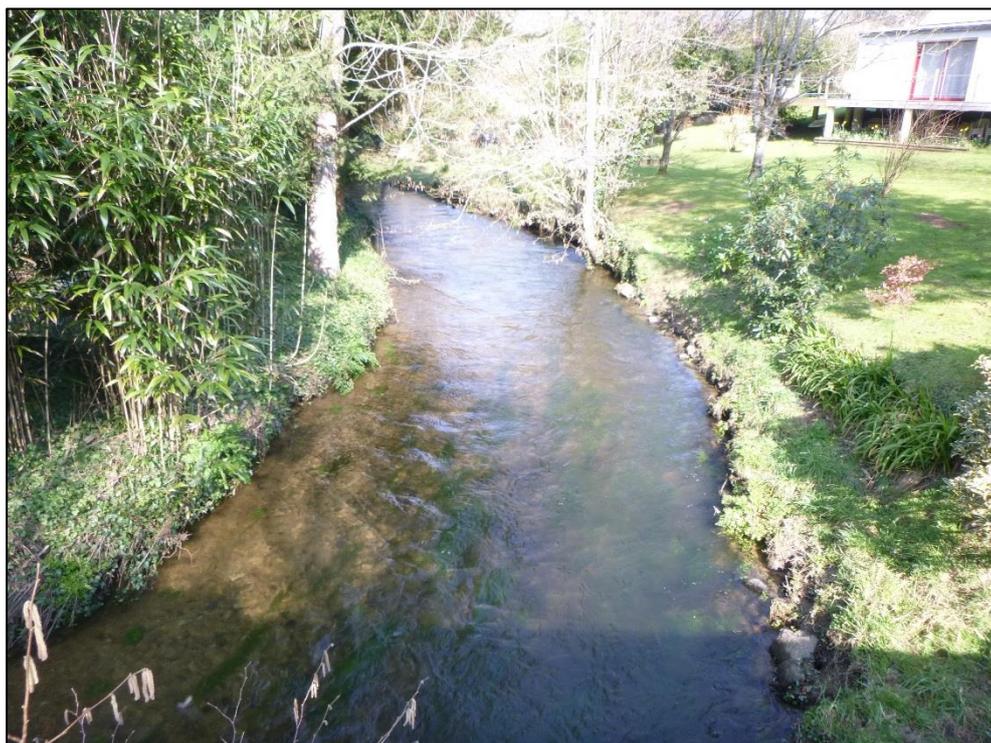
**En conclusion**, nous résumons la qualité du Jet à Elliant dans le tableau ci-dessous:

Le Jet à Elliant 2010-2018	COD	MES	Ptot	P-PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
mini	1,5	2,0	0,01	0,00	0,00	10,1
moyenne	3,0	4,8	0,03	0,01	0,03	33,0
maxi	14,4	33,0	0,14	0,12	0,15	41,2
<b>50 SEQ-Eau</b>	2,4	3	0,02	0,01	0,03	33
<b>90 SEQ-Eau</b>	4,1	9	0,05	0,03	0,05	38

Illustration 8 : Classes de qualité des eaux du ruisseau du Jet (2010 – 2018). Valeur minimale, médiane et maximale ; classement SEQ Eau (50 et 90 percentile pour la potentialité biologique)

**Le Jet est un cours d'eau qui se situe en classe très bonne.**

Les mesures d'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), définissent un cours d'eau de qualité biologique très bonne sur les années 2010 à 2018 (note 19 – 20 selon les années).



Vue de la rivière le Jet à Elliant

## 2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

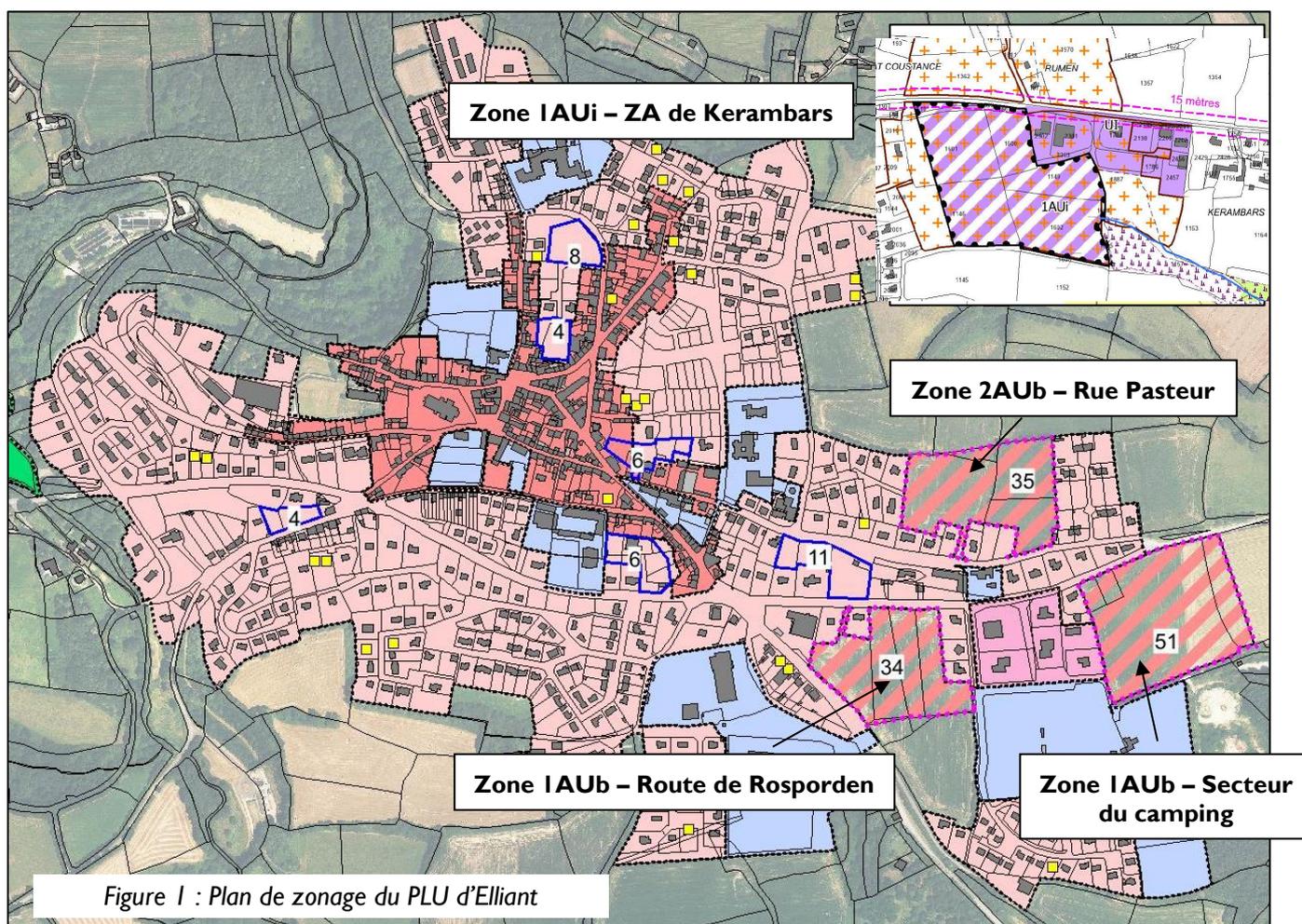
Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur la zone agglomérée d'Elliant, soit une surface totale d'environ **7,9 hectares répartie en 3 zones d'extension urbaine**.

**A horizon 10 ans, il est prévu la construction de 120 logements pour les zones classées à urbaniser au PLU, et un potentiel de densification d'environ 110 logements au niveau de la zone agglomérée (dents creuses + ZAC centre-bourg).**

A noter que la zone destinée à de l'activité au niveau de la ZA de Kerambars à l'Ouest, actuellement en assainissement non-collectif sera maintenue en non-collectif (voir zonage EU).

Les zones AU du PLU sont présentées dans le tableau suivant :

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
Zone 1AUB	Secteur du camping	3,31	Habitats
Zone 1AUB	Route de Rosporden	2,22	Habitats
Zone 2AUB	Rue Pasteur	2,35	Habitats
Zone 1AUi	ZA de Kerambars	3,90	Activités



## 3 Eaux usées

### 3.1 État des lieux de l'assainissement

Le service d'assainissement est organisé par Concarneau Cornouaille Agglomération qui dispose de la compétence assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'exploitation de la station d'épuration ainsi que le fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées sont assurés en régie par la Communauté de Communes.

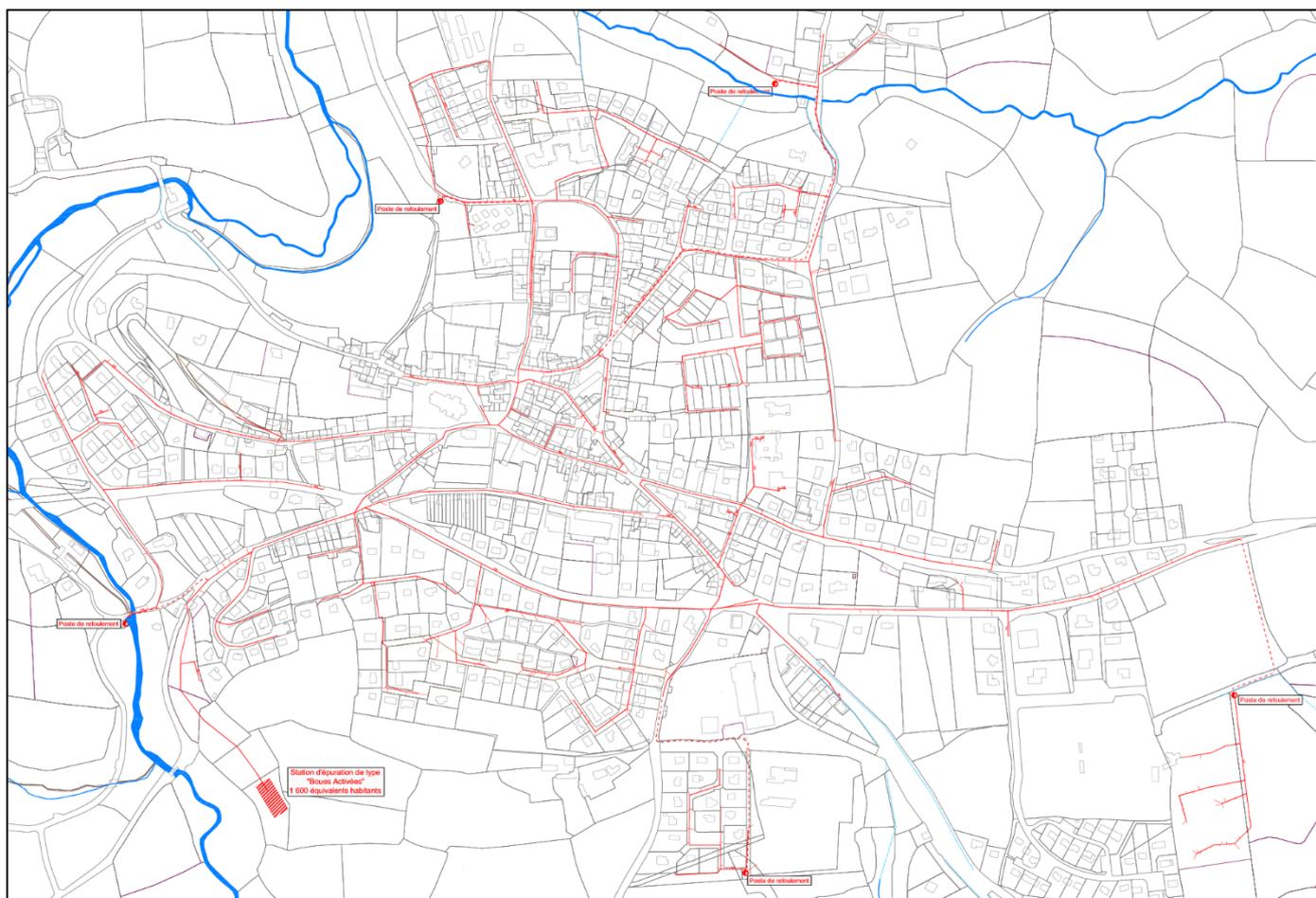
#### 3.1.1 Réseau de collecte des eaux usées

La zone d'assainissement collectif regroupe l'ensemble de la zone agglomérée.

Le réseau de collecte des eaux usées représente une longueur d'environ 11,8 kms. 5 postes de relevage sont recensés pour un linéaire de conduite de refoulement de 1,6 km environ.

Les eaux usées sont ensuite acheminées vers la station d'épuration située au Sud-ouest de la zone agglomérée, en bordure de la rivière Le Jet.

Le nombre de branchements desservis par le réseau collectif était de 552 au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 soit une population raccordée estimée à 1 640 habitants (source rapport sur le prix et la qualité du Service Assainissement de l'année 2016).



Carte 3 : Plan du réseau eaux usées fourni par la CCA

### 3.1.2 Système d'épuration – Commune d'Elliant

Les eaux usées sont collectées et raccordées à la station d'épuration communale située au Sud-ouest de l'agglomération.

La nature des eaux usées collectées est uniquement domestique.

Mise en service en 2000, cette station de type « Boues activées » dispose d'une capacité de traitement de 1 600 équivalents habitants.

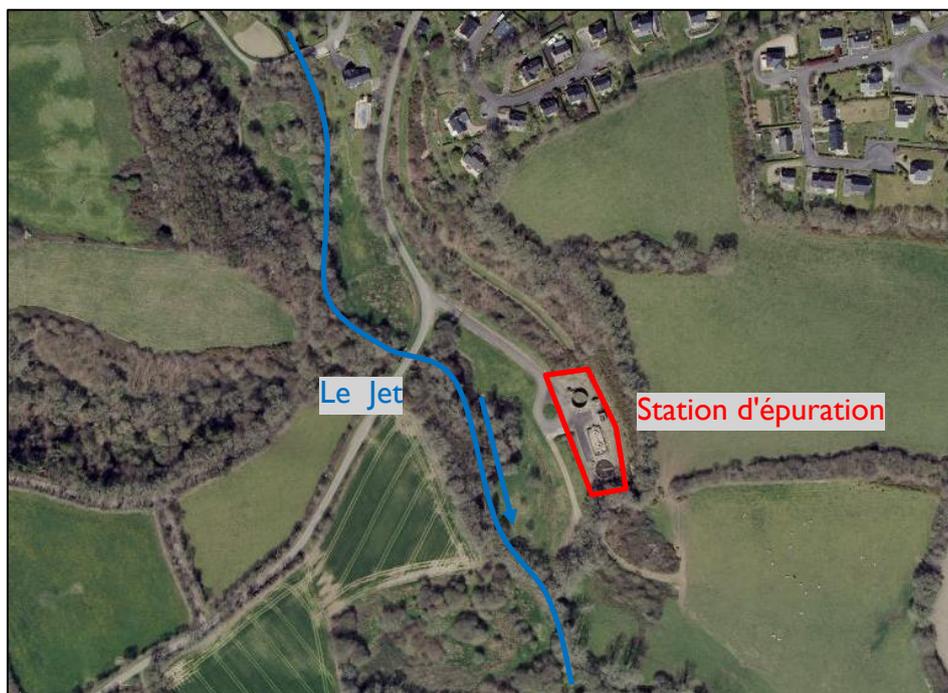


Photo 1 : Vue aérienne de la station d'épuration type « boues activées »

La station d'épuration est dimensionnée pour traiter une charge journalière de :

- DBO<sub>5</sub> : 96 Kg/j
- DCO : 192 Kg/j
- MES : 144 Kg/j
- Azote Kjeldhal NK : 24 Kg/j
- Phosphore total Pt : 4 Kg/j

Le milieu récepteur du rejet est la rivière Le Jet.

Les données issues des bilans de fonctionnement de la station d'épuration réalisés en 2016 (source SAUR) indiquent que la station d'épuration fonctionne en moyenne à 63 % de sa capacité organique (1000 Eq-hab) et à 33 % de sa capacité hydraulique.

Les boues d'épuration sont gérées par épandage.

Selon le bilan 2016, la marge de raccordement à la station d'épuration est ainsi évaluée à environ 600 équivalents habitants.

### 3.1.3 Étude de zonage d'assainissement

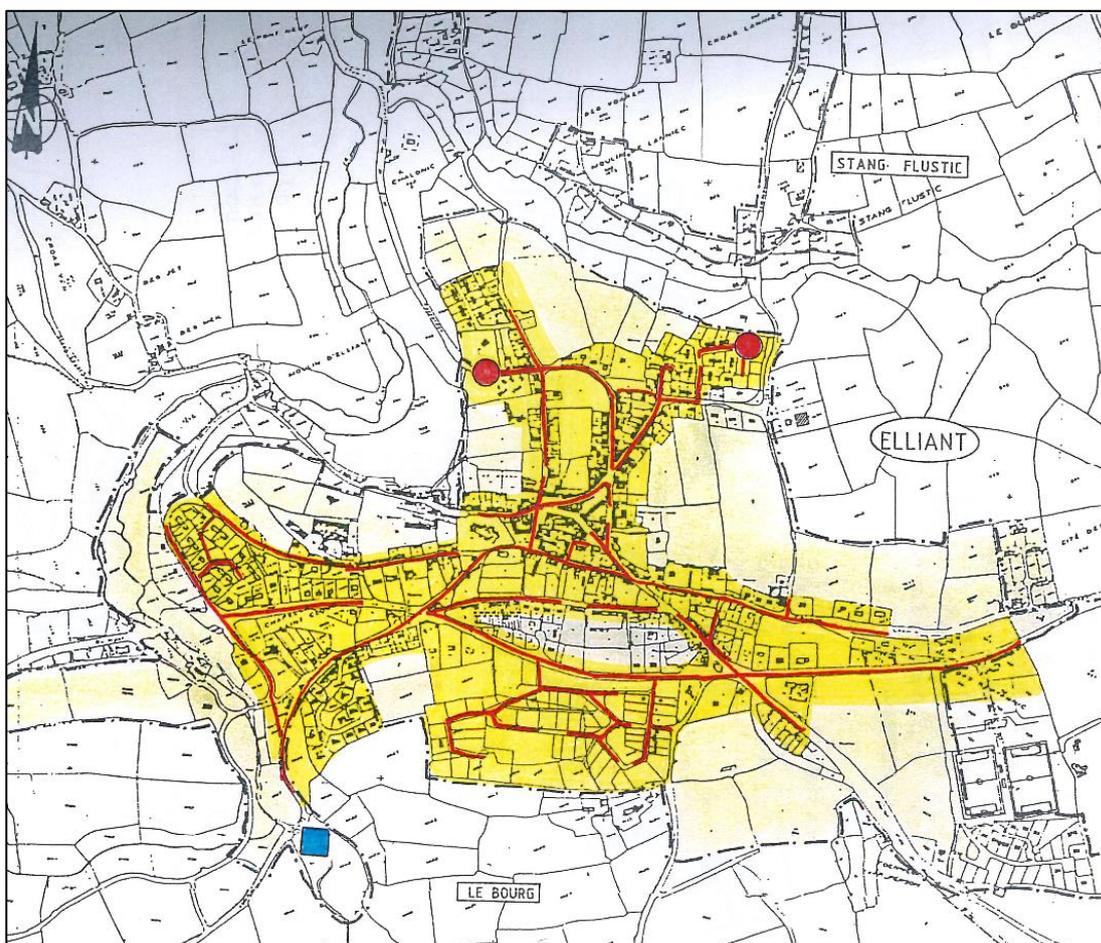
Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 1996 par le cabinet SETUR.

Cette étude a exposé la gestion de l'assainissement pour les différentes habitations de la commune. Elle a permis tout d'abord l'identification des zones d'habitations en assainissement collectif et autonome. Ensuite, l'efficacité de l'assainissement autonome a été évaluée. Enfin, différentes solutions ont été proposées pour traiter les eaux usées de ces hameaux.

Une carte de zonage a ainsi été éditée. Elle a permis de délimiter les zones d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal.

Après Enquête publique, la commune a retenu les solutions d'assainissement suivantes :

- Assainissement collectif : zone agglomérée
- Assainissement Non Collectif : le reste du territoire communal.



Carte 4 : Extrait de la carte de zonage d'assainissement collectif

Des compléments d'étude de sols ont ensuite été réalisés par le bureau d'études SCE en 1998 et par le cabinet Aqua Terra en 2006.

La mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement est actuellement en cours de réalisation par Concarneau Cornouaille Agglomération qui dispose de la compétence Assainissement.

### 3.1.4 Assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Concarneau Cornouaille Agglomération assure en régie le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour la commune d'Elliant ainsi que pour les 8 autres communes qui composent la communauté de communes.

Les contrôles concernent les installations récentes et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente").

Sur la commune d'Elliant, 653 installations d'assainissement autonome ont été recensées.

Depuis la création du SPANC, 210 installations ont été contrôlées sur la commune d'Elliant, dont 145 depuis 2012, en accord avec la nouvelle réglementation.

Pour l'année 2016, les non-conformités constatées représentent environ 68 % des installations contrôlées.

Sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, les installations sont classées selon les 5 catégories suivantes, définies dans l'arrêté.

	Respect des prescriptions techniques	Remarques	Délais des travaux
Installations conformes	Oui		
Absence de non-conformité	Oui	Nécessité d'améliorations concernant l'entretien	
Installations non conformes (sans pollution constatée)	Non	Installation ne présentant pas de nuisance majeure	1 an en cas de vente
Installations non conformes	Non	Installation présentant des nuisances majeures	4 ans ou 1 an en cas de vente
Absence d'installation	Non		Mise en demeure – travaux dans les meilleurs délais

La commune d'Elliant est concernée par 2 périmètres de protection de captages d'eau potable situés en limite de son territoire communal, à savoir dans les secteurs du « Bois Daniel » et de « Kergaouen ».

7 installations d'assainissement non collectif ont été diagnostiquées dans ces périmètres et une seule est conforme à la réglementation en vigueur.



## 3.2 Évolution à l'échelle du PLU

### 3.2.1 Station d'épuration

La station d'épuration d'Elliant d'une capacité de 1600 équivalents habitants fonctionne en moyenne à 63 % de sa capacité organique (1000 Eq-hab) et à 33 % de sa capacité hydraulique. La zone desservie par le réseau collectif produit actuellement une charge à traiter estimée à **1000 équivalents habitants**.

Pour la commune d'Elliant, une augmentation de 230 logements est prévue à horizon 10 ans, selon les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme (Zones de densification urbaines et d'urbanisation dont la ZAC du centre-bourg)

Une base de 3 équivalents habitants par logement sera retenue pour évaluer les nouveaux flux à traiter par la station d'épuration. Cette valeur est supérieure au taux d'occupation moyen des logements défini par l'INSEE sur la commune. Elle correspond à une base de dimensionnement pour la station d'épuration.

Une augmentation supplémentaire de la charge à traiter de **690 équivalents habitants** environ est alors prévue à horizon 10 ans.

Par conséquent, la station devra traiter un flux maximum estimé à **1690 équivalents habitants** à horizon 10 ans.

**L'augmentation d'effluents à traiter liée aux futurs raccordements pourra donc être gérée par la station d'épuration communale, tout en sachant que la valeur de base prise en compte de 3 équivalents habitants par logement correspond au scénario le plus défavorable.**

**Des bilans 24h réguliers devront cependant être réalisés à moyen terme afin d'évaluer les flux entrants, permettant ainsi de définir la marge réelle de raccordement.**

**Actuellement, on peut estimer que les flux d'une moyenne de 200 logements peuvent encore être raccordés vers l'unité de traitement sans engendrer sa saturation.**



Vue de la station d'épuration

### 3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

- **Zone agglomérée** : Le réseau est existant. Les eaux usées de la partie agglomérée sont dirigées vers la station d'épuration communale, située au Sud-ouest de la zone agglomérée.
- **Zone IAUb – Secteur du camping** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Sud, à savoir vers le camping municipal qui dispose d'un poste de relevage. Les eaux usées de la zone IAUb pourront alors être raccordées en gravitaire à ce poste de refoulement évitant ainsi la mise en place d'un tel ouvrage dans le périmètre de la zone. Dans le cadre de l'urbanisation de cette zone, une étude technique devra être menée afin de s'assurer que le poste de relevage est suffisamment dimensionné pour gérer ces flux supplémentaires d'eaux usées. La conduite de refoulement de cet ouvrage devra également être prise en compte dans le cadre des travaux du futur lotissement, étant donné qu'elle traverse la zone IAUb sur sa partie Est (cf. plan).
- **Zone IAUb – Route de Rosporden** : La topographie de cette zone n'est pas favorable pour un raccordement des eaux usées en gravitaire à l'antenne de réseau Ø200 existante située à l'Ouest au niveau de la route de Rosporden. Dans le cadre de l'urbanisation de cette zone IAUb, un poste de refoulement devra être mis en place au point bas de la zone. La conduite de refoulement sera quant à elle raccordée à l'antenne de réseau de la route de Rosporden.
- **Zone 2AUb – Rue Pasteur** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Nord, à savoir vers des parcelles agricoles. Il ne sera donc pas possible de raccorder gravitairement les eaux usées de cette zone vers le réseau de la rue Pasteur au Sud. La mise en place d'un poste de relevage sera donc nécessaire pour la gestion des eaux usées de cette zone.
- **Zone IAUi – ZA de Kerambar** : Cette zone n'est actuellement pas desservie par l'assainissement collectif de la commune et les eaux usées sont gérées par des systèmes d'assainissement autonomes. Une réflexion sera alors engagée à l'échelle de l'étude de zonage d'assainissement afin de définir le type de gestion à mettre en place, à savoir maintien de l'assainissement autonome ou raccordement à la station d'épuration communale.

Le tracé des futurs réseaux eaux usées (voir plan) est à titre indicatif. Les emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

Lors de l'urbanisation de ces différentes zones AU, il faudra se rapprocher de Concarneau Cornouaille Agglomération qui dispose de la compétence Assainissement. La mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement permettra également de détailler plus précisément l'ensemble des éléments fournis dans cette étude d'annexes sanitaires.



## 4 Eaux pluviales

### 4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La zone agglomérée d'Elliant se situe sur le bassin versant de la rivière le Jet.

Les eaux de ruissellements ont pour exutoire deux ruisseaux temporaires qui s'écoulent au Nord et au Sud, ainsi que la rivière le Jet qui s'écoule en limite Ouest.

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune (entretien, curage..).

#### 4.1.1 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Une étude de schéma directeur de gestion des eaux pluviales a été réalisée en 2012/2014 sur la commune d'Elliant par le cabinet ECR Environnement. La phase 4 « zonage pluvial » de cette étude en lien avec les zones urbanisables a été mise à jour afin d'être conforme avec cette révision du plan local d'urbanisme.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

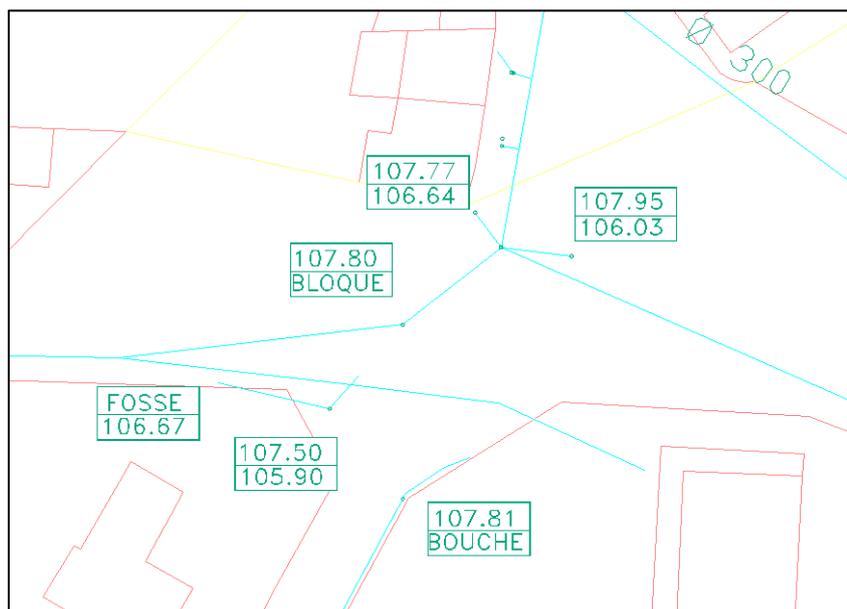
- Etablir un relevé complet des réseaux d'eaux pluviales et de faire un bilan du fonctionnement actuel,
- Réaliser une étude hydraulique et définir des solutions de gestion afin de remédier aux sous dimensionnements constatés,
- Proposer un schéma directeur d'assainissement pluvial en intégrant les futures zones urbanisables de la révision du PLU

Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme d'un plan nommé zonage pluvial.

#### 4.1.2 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune a été réalisé dans le cadre de cette étude de schéma directeur eaux pluviales. Il comprend les diamètres des canalisations, les profondeurs des regards, ainsi que les cotes fils d'eau des regards.

Les diamètres de canalisations varient de 200 à 800 mm.



Carte 5 : Extrait du plan d'évacuation des eaux pluviales du schéma directeur

### 4.1.3 Zones de stockage existantes

La commune d'Elliant dispose de deux secteurs concernés par des ouvrages de gestion des eaux pluviales, à savoir :

- Le lotissement Lann Blei qui dispose d'un bassin enterré d'un volume de 170 m<sup>3</sup> pour 6 l/s de débit de fuite (Pluie de référence décennale)
- La ZAC du Centre équipée d'un bassin d'orage à sec et de tranchées drainantes pour un volume global de 650 m<sup>3</sup>, et un débit de fuite à l'exutoire de 11 l/s (Pluie de référence décennale).



Photo 2 : Vue du bassin d'orage de la ZAC du Centre



Photo 3 : Vue de l'ouvrage de sortie du bassin

## 4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune a réalisé une étude de gestion des eaux pluviales qui avait pour but :

- de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif du dispositif de gestion du ruissellement pluvial existant,
- et de planifier la réalisation des infrastructures de gestion des eaux pluviales nécessaires à l'extension urbaine et consécutives à la création de nouvelles surfaces imperméabilisées.

L'ensemble des préconisations techniques définies par cette étude sont présentées dans les différents rapports du schéma directeur eaux pluviales.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone agglomérée** : Le système de collecte des eaux pluviales sur la zone agglomérée d'Elliant est composé de fossés, et de réseaux Ø200 à Ø800.
- **Zone IAUb – Secteur du camping** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Sud-est. Les eaux pluviales du futur projet d'urbanisme seront ainsi raccordées au fossé existant.
- **Zone IAUb – Route de Rosporden** : Les eaux pluviales de cette zone IAUb seront dirigées vers le fossé de la route de Rosporden situé en limite Sud-ouest.
- **Zone 2AUb – Rue Pasteur** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Nord, à savoir vers des parcelles agricoles. Au vu de l'absence d'exutoire matérialisé, un réseau eaux pluviales devra être créé dans ces parcelles privées (servitude de passage) afin de raccorder les eaux au cours d'eau situé au Nord.
- **Zone IAUi – ZA de Kerambars** : Les eaux pluviales de cette zone seront dirigées vers le cours d'eau situé au Sud-est dans la zone humide recensée.

Conformément au code de l'Environnement, l'ensemble de ces zones AU seront soumises à Déclaration au titre de la loi sur l'eau au vu de leurs surfaces respectives supérieures à un hectare. Une gestion des eaux pluviales avec régulation sera nécessaire pour tous ces projets. Les prescriptions de l'étude du schéma directeur eaux pluviales devront également être respectées.



## 5 Eau potable

### 5.1 État des lieux de l'alimentation en eau potable

#### 5.1.1 Données générales

La Communauté de Communes CAC dispose de la compétence eau potable.

Le service est géré dans le cadre d'une Gestion de Service Public par affermage. L'exploitation a été confiée à l'entreprise SAUR.

Sur la commune d'Elliant, le nombre total d'abonnés est passé de 1578 en 2014 à 1602 en 2016. La consommation moyenne par abonnement est de 98 m<sup>3</sup> en 2016.

#### 5.1.2 Origine de l'eau

L'eau provient de plusieurs ressources :

- Station Ty Coat, commune d'Elliant (capacité : 20m<sup>3</sup>/h)
- Station Bois Daniel, commune d'Elliant (capacité : 26m<sup>3</sup>/h)
- Les achats d'eau à la Commune de Coray
- Les achats d'eau à la Commune de Rosporden
- Les achats d'eau à la Commune de Tourc'h

#### 5.1.3 Caractéristiques du réseau AEP

En 2016, le linéaire du réseau de distribution avoisinait les 141 kms de long. La commune dispose de 2 ouvrages de stockages pour une capacité totale de 500 m<sup>3</sup> :

- Réservoir de Ty Coat (300 m<sup>3</sup>)
- Réservoir du bourg (200 m<sup>3</sup>)

#### 5.1.4 Performance du réseau

En 2016, le rendement du réseau de distribution était de 81,8 %, et en augmentation constante par rapport aux précédentes années (78,1 % en 2012). En résumé, les volumes mis en distribution et vendus à l'échelle de la commune sont :

Désignation	2015	2016
Volume produit	204 567	207 791
Volume importé	3 964	3 718
Volume exporté	7 317	9 114
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>201 214</b>	<b>202 395</b>
V total vendu aux abonnés (m <sup>3</sup> /an)	160 423	161 764
Rendement du réseau	81,4 %	81,79 %
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	0,75	0,74



### 5.1.5 Service incendie

La défense incendie est assurée 42 poteaux incendies sur l'ensemble du territoire communal. Le rapport de contrôle indique différentes remarques, qui rendent indisponibles 16 poteaux incendies (cf. Annexe 2).

En effet, afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 60 m<sup>3</sup>/h avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

## 5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Zone agglomérée** : L'agglomération est alimentée par le réservoir de 200 m<sup>3</sup> situé Rue du Cam Zu sur la partie Est de la zone agglomérée. L'eau potable est ensuite acheminée vers la zone agglomérée par des canalisations 110 et 160mm PVC.
- **Zone 1AUB – Secteur du camping** : L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø110 PVC de la Route de Tourch située au Nord et la canalisation Ø110 PVC du chemin de Keryannic au Sud-ouest.
- **Zone 1AUB – Route de Rosporden** : La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø110 PVC de la Route de Tourch située au Nord et la canalisation Ø140 PVC de la route de Rosporden au Sud-ouest.
- **Zone 2AUB – Rue Pasteur** : L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire via la canalisation Ø110 PVC de la rue Pasteur au Sud.
- **Zone 1AUi – ZA de Kerambars** : La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage entre la canalisation Ø90 PVC de la Route Départementale n°115 située au Nord et la canalisation Ø110 PVC de la ZA de Kerambars.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune d'Elliant devront être présentés à la Communauté de Communes ACA pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



## 6 Gestion des déchets

### 6.1 Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND)

Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux sur le département du Finistère a été validé en 2009.

3 grands objectifs ont été définis : la réduction, la valorisation et l'optimisation de ces déchets. L'année 2014 était une année charnière au cours de laquelle ce Plan a été évalué à mi-parcours. Cela a été l'occasion de le réviser pour intégrer l'ensemble des déchets non-dangereux, conformément au Grenelle de l'environnement.

Le PDPGDND est un outil de planification à long terme. Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15).

Conformément au code de l'environnement : "Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination".

Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt généraux développés dans le PDPGDND 29.

### 6.2 Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA)

**Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) assure en régie la collecte des déchets recyclables depuis octobre 1999, la collecte du verre depuis juin 2001 et la collecte des ordures ménagères depuis janvier 2003.**

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) regroupe 9 communes (Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h, Trégunc) et totalise plus de 56 000 habitants.

#### 1. Le territoire – population desservie

9 communes : Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h, Trégunc.

##### Population municipale 1<sup>er</sup> janvier 2016

Concarneau	19 568
Elliant	3 437
Melgven	3 487
Névez	2 759
Pont-Aven	2 901
Rosporden	7 650
Saint-Yvi	3 012
Tourc'h	1 039
Trégunc	7 311
<b>CCA</b>	<b>51 164</b>

- Population DGF 2016 : 56 247 habitants
- 77,5 % de maisons individuelles (INSEE 2013)
- 16,1 % de résidences secondaires et logements occasionnels (INSEE 2013)
- 21,8 % de logements collectifs (INSEE 2013)
- 8,5 % de logements vacants (INSEE 2013°)

Environ 2 000 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages.



Extrait du rapport annuel 2016 - CCA



Le service de collecte des déchets ménagers est basé au centre technique communautaire à Concarneau, et compte 47 agents dont :

- Un responsable de service,
- une assistante de direction (chargée également de l'accueil des usagers),
- une responsable administrative,
- une cellule info'déchets (1 agent),
- une responsable technique, deux adjoints (coordinateurs des collectes), un chargé du parc roulant,
- une chargée de mission optimisation des collectes
- 36 agents de collecte (chauffeurs et rippeurs) répartis en 11 équipes de 3 agents (chauffeur, chauffeur rippeur et rippeur), et 1 équipe volante,
- une équipe de maintenance (2 agents titulaires et 1 agent en renfort pour la distribution des conteneurs dans le cadre de l'optimisation).

Les agents de collecte travaillent en deux postes, matin (5h10-12h10) et après-midi (12h30–19h30) assurant 55 tournées hebdomadaires (ordures ménagères et tri sélectif) réparties sur 5 jours de collecte (du lundi au vendredi), soit 11 tournées quotidiennes (6 tournées le matin et 5 l'après-midi). En période estivale (du 09 juillet au 28 août 2016), 2 équipes supplémentaires viennent renforcer le service de collecte : 10 tournées supplémentaires hebdomadaires, collecte assurée le week-end à Concarneau, Trégunc, Pont-Aven et Névez.

Le parc de véhicules est composé de 10 bennes. En février 2016, le service a réceptionné une benne de 19 tonnes (norme Euro 6) en renouvellement d'un camion de 19 tonnes. Le camion renouvelé a fait l'objet d'une reprise par le titulaire du marché.

Le règlement de collecte des déchets a été approuvé par le conseil communautaire réuni en séance le 5 juillet 2012, puis mis en application par l'arrêté n°12-147 du 6 août 2012.



## 6.3 Gestions des déchets

### Les Ordures Ménagères

Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont collectées exclusivement dans des conteneurs roulants mis à disposition par CCA. La collecte est réalisée en « Porte à Porte3.

**La collecte de ces bacs se fait le mercredi à Elliant.**

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Énergétique, basé à Concarneau et géré par le syndicat Valcor.

L'usine de valorisation énergétique de Concarneau est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation (N°37-06AI du 28 juillet 2006). Elle est composée d'une fosse d'une contenance de 2 700 m<sup>3</sup> (soit environ 1 300 tonnes), de 2 lignes d'incinération, une plateforme de traitement de mâchefers et sa plateforme de maturation, un groupe turbo-alternateur ainsi qu'un réseau de chaleur vers Bioceval (usine voisine de valorisation de coproduits de poissons). L'équipe travaillant sur le site est composée d'un directeur, d'un responsable d'exploitation, d'une assistante administrative, de 6 agents techniques et 12 agents de quart.



### Les déchets recyclables

La collecte sélective a été mise en place au sein de la CCA.

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » une fois par semaine. Les déchets emballages sont triés et placés dans des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau..), cartonnés (briques de lait..) et métalliques (boîtes de conserve..) ainsi que les papiers, journaux et magazines.

**La collecte se fait le vendredi à Elliant.**

Une fois collectés, les déchets sont envoyés au centre de tri basé à Fouesnant, localisé au lieu-dit Kerambris, à environ 2 km au nord de Fouesnant. Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

### Verre

Depuis 2001, les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition.



## Déchèterie

Les déchèteries du territoire sont gérées par le syndicat VALCOR et accessibles selon les conditions définies dans le règlement spécifique.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération:

- **Elliant** : Zone Artisanale de Kerambars, route de Quimper,
- Concarneau : Zone Artisanale de Kersalé,
- Trégunc : Kerouannec Vihan, route de Pont-Aven,

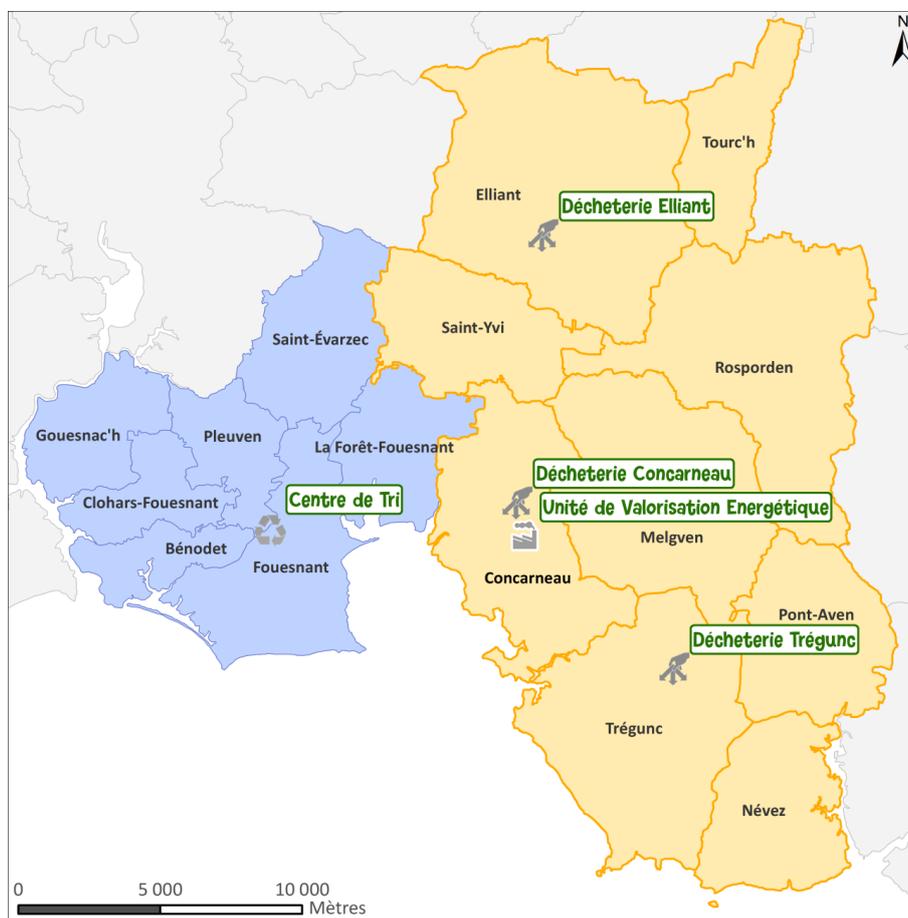


Photo de la déchèterie d'Elliant

Les déchets acceptés sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux,...

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.

*Carte de localisation des infrastructures de gestion et de traitement des déchets*



### **Les biodéchets**

Pour les habitants possédant un extérieur, **l'acquisition de composteurs** est proposée par la CCA à des tarifs préférentiels (En bois ou en plastique, 300 ou 600 litres à 20 ou 25 €).

La distribution est accompagnée d'une formation le jour du retrait.

**Des bons de réduction sur la location de broyeurs** à végétaux sont proposés pour réduire les déchets de type branchage et inciter à leur réutilisation dans les jardins.

## **7 Annexes**

- Annexe 1 : Extrait du rapport annuel RPQS 2016 de la commune d'Elliant concernant la gestion des eaux usées
- Annexe 2 : Rapport de visite des hydrants – Octobre 2015
- Annexe 3 : Plans des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable





## Caractéristiques techniques du service public

### •Charges reçues et performances du rejet (avril et septembre 2016)

Paramètre	Concentration en sortie (mg/l) avril 2016	Concentration en sortie (mg/l) septembre 2016
DBO5	6	3
DCO	61	37
MES	9	4
Ntk	6	3,1
Pt	7	9

Pas d'indication de rendements épuratoires depuis le 14/10/2013 car les bilans 24h entrée/sortie se font tous les 4 ans.  
(le prochain bilan se fera en 2017)

Les valeurs indiquées dans le tableau sont celles retenues lors mesures ponctuelles sur les mois de avril et septembre 2016. Ces résultats épuratoires sont conformes.

### •Fonctionnement général

La station est à 33% de sa capacité hydraulique et à 63% de sa capacité organique (données théoriques en absence de bilans 24h).  
Le rendement épuratoire est de 99,5% sur la DBO5

## RESULTATS DES RECONNAISSANCES OPERATIONNELLES COMMUNE DE ELLIANT

ADRESSE	COMPLEMENT_ADRESSE	TYPE_HYDRANT	NUM_CARTO	DATE_RO_SDIS	RO_SIGNALISATION	RO_LOCALISATION	RO_CONTROLÉ_VISUEL	RO_ACCESSIBILITE	DISPO_CTA	DISPO_RO	DISPO_HYDRAULIQUE	DISPONIBILITE	OBSERVATIONS MANUSCRITES
Adresse d'implantation de l'hydrant	Complément d'information concernant l'adresse	Type de point d'eau Poteau bouche réserve d'eau incendie point d'aspiration	Numéro présent sur le corps du poteau ou Reprise de la numérotation du gestionnaire ou Numéro affecté par le SDIS (nouveau poteau)	Date de la reconnaissance opérationnelle JJ/MM/AAAA	Point d'eau disponible suite au contrôle de la signalisation OUI	Point d'eau disponible suite au contrôle de la localisation et de la numérotation OUI / NON	Point d'eau disponible suite au contrôle visuel des éléments nécessaires à la mise en œuvre OUI / NON	Point d'eau disponible suite au contrôle de l'accessibilité OUI / NON	Point d'eau disponible suite à un problème ponctuel signalé par le gestionnaire ou par la commune	Point d'eau disponible suite aux reconnaissances opérationnelles	Point d'eau disponible suite à une insuffisance de débit ou de pression	Point d'eau disponible DISPONIBLE / INDISPONIBLE	Observations manuscrites
PENALEN	FACE MENUISERIE	PI 80 mm	1	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection en mauvais état
KERISOLE		PI 80 mm	2	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
KERANVEC		PI 80 mm	3	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque 3 chainettes
IMPASSE DES HARAS	ANGLE DE L'IMPASSE	PI 100 mm	4	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau signalé indisponible le 25/12/2013
CROISEMENT KERHUON		PI 80 mm	5	12/10/2015	OUI	OUI	NON	OUI	Disponible	INDISPONIBLE	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	Manque 3 chainettes - Volant de manœuvre HS, poteau incendie INDISPONIBLE
PONT-MEUR		PI 80 mm	6	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	manque 3 cordelettes
PARKING SUPERMARCHÉ CASINO		PI 80 mm	7	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection en mauvais état
CAR LOT PENNANEACH		PI 100 mm	8	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque 2 cordelettes
LOT PENNANEACH	FACE AU 69	PI 100 mm	9	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
LOT PENNANEACH	FACE AU 42	PI 100 mm	10	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R PASTEUR	FACE AU 1	PI 100 mm	11	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque 1 cordelette
HLM SAINT GILLES		PI 80 mm	12	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection en mauvais état
LOT STANG LOUVARD	FACE AU 4	PI 80 mm	13	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque un bouchon obturateur
LOT STANG LOUVARD		PI 80 mm	14	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Envahi par la végétation, utilisation opérationnelle difficile
CPG DE KERYANNIC	FACE AU BOX 1285	PI 100 mm	15	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
LOT DE KERYANNIC	HENT AR FORN GOZH	PI 100 mm	16	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
CROAS KERYANNIC	GARAGE RENAULT	PI 100 mm	17	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection en mauvais état
KERYANNIC		PI 100 mm	18	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
PENKER KERDAENES		PI 100 mm	19	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
PENFOUENNEC HUELLA		PI 100 mm	20	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
R DE ROSSEVILY		PI 100 mm	21	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
RES DU CROISIC		PI 100 mm	22	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
PONT DU JET	MOULIN SAINT CLOUD	PI 100 mm	23	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
ZA DE KERAMBAR		PI 100 mm	24	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
COAT COUSTANS		PI 80 mm	25	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
LE RHUNIC		PI 80 mm	26	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
BOIS DANIEL		PI 80 mm	27	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
STANG ASQUEL		PI 80 mm	28	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque un bouchon obturateur
KERSALIOU		PI 80 mm	29	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
CAR DE KERVILLON		PI 80 mm	30	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
KERGAOUEN		PI 80 mm	31	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
KERGAOUEN TY COAT	COOP SAINT YVI	PI 100 mm	32	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
CROAS MENEZ BRIS		PI 100 mm	33	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
KERVENDERO		PI 80 mm	34	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
PENNANEACH TREANNA		PI 80 mm	35	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Manque un bouchon obturateur
KERSALAY		PI 80 mm	36	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
CARONT LUTIN		PI 100 mm	37	12/10/2015	OUI	OUI	NON	OUI	Indisponible	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Volant de manœuvre H.S, poteau incendie INDISPONIBLE
TY LANNEC	CAR DE KERVRY	PI 80 mm	38	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
QUILLIEN		PI 80 mm	39	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
TOUL AR LAER		PI 80 mm	40	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
STANG LOUARN	TY POUL	PI 80 mm	41	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
KERISOLE	ETS LE FLOCH	PI 100 mm	42	12/10/2015	OUI	OUI	NON	OUI	Disponible	INDISPONIBLE	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	Volant de manœuvre H.S, poteau incendie INDISPONIBLE

PARKING DE LA MAIRE		PI 100 mm	43	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R MAURICE BON		PI 100 mm	44	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection manquant
LOGEMENT PERSONNES AGE	6 R CHALONY	PI 100 mm	45	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
PL DE LA LIBERTE		PI 100 mm	46	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R DE LA MAIRIE	ANGLE GRANDE PLACE	PI 100 mm	47	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R LAENNEC		PI 100 mm	48	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	Coffre de protection en mauvais état
R PASTEUR		PI 100 mm	49	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R SAINT GILLES		PI 100 mm	50	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R SAINT YVES	INSTITUT RURAL	PI 100 mm	51	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
RES AR KER VRO MELENICK		PI 100 mm	53	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
INSTITUT RURAL	ROUTE DE ROSPORDEN	PI 100 mm	54	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
LANN BLEI	PRES DE L'INSTITUT RURAL	PI 100 mm	55	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
STANG VEN		PI 80 mm	56	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI		DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
TY POUL		PI 100 mm	57								EMPLOI RESTREINT	EMPLOI RESTREINT	
ZAC DU CENTRE BOURG		PI 100 mm	58								DISPONIBLE	DISPONIBLE	
PENALEN		PI 100 mm	59								EMPLOI RESTREINT	EMPLOI RESTREINT	
KERNEVEZ VIHAN		PI 80 mm	60								DISPONIBLE	DISPONIBLE	
R DU LEON	CHEMIN DE CARN ZU / ZAC CENTRE BOURG	PI 100 mm	61								DISPONIBLE	DISPONIBLE	
ZAD DE DIOULAN		PI 100 mm	5001	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
ZAD DE DIOULAN		PI 100 mm	5002	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
ZAD DE DIOULAN		PI 100 mm	5003	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
KERNEVEZ VIHAN	LOTISSEMENT TRISKEL	PI 100 mm	5004	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	Poteau indisponible en raison d'un débit trop faible.
CROIS MENEZ		REI	8001	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
KERLAVEO		REI	8002	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
YPLON		REI	8005	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	
YPLON		REI	8006	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Indisponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	INDISPONIBLE	
LOT BOT BODERN		REI	8007	12/10/2015	OUI	OUI	OUI	OUI	Disponible	DISPONIBLE	DISPONIBLE	DISPONIBLE	